



**AquaREA**  
Fiche de Référencement Initial et Audits de Contrôle

F.AQ.02

01/02/2012

Page 1/4

- C** Conforme
- NC** Non-conforme : Doit faire l'objet d'une proposition d'action de mise en conformité
- AA** Axe d'amélioration : Est une proposition d'amélioration et sera vérifié lors du prochain audit

<b>Nom de la pisciculture</b>	Pisciculture du Courlis à Mézos
<b>Personne(s) auditée(s)</b>	Marc De L'Hermitte
<b>Date de l'audit</b>	22/02/2018
<b>Nom de l'auditeur</b>	Anne Bordessoulles
<b>Nature de l'Audit</b>	Référencement initial <input type="checkbox"/> Audit de contrôle <input checked="" type="checkbox"/>

N° Charte		C	NC	AA	Sans objet	Eléments constatés	Action de mise en conformité OU action d'amélioration	Délais prévu	Audit de suivi Réalisé oui / non	Observations
<b>MAITRISE SANITAIRE</b>										
1	Etre adhérent au GDSAA et donc bénéficier d'un ensemble de conseils sanitaires et environnementaux collectifs et individuels	X				Le site est adhérent au GDSAA depuis 1986 et a réglé sa cotisation le 30/5/17.				
2	Suivre le parcours de formation du GDSAA : "Bonnes pratiques sanitaires en élevage piscicole"	X				1 personne de la pisciculture a suivi la formation "Parasitologie" délivrée par le GDSAA. 2 personnes de la pisciculture ont suivi la formation "Vaccination" délivrée par le GDSAA.				
3	Faire réaliser et faire actualiser tous les ans par le GDSAA la carte d'identité sanitaire de l'élevage	X				La dernière CIS date du 31/12/17. Le site a reçu 3 CIS en 2017. Le site a reçu 3 CIS en 2016.				
4	Faire intervenir le GDSAA, au moins une fois tous les 2 ans, pour réaliser un état des lieux sanitaire sur les maladies des poissons	X				Le dernier contrôle sanitaire date du 16/01/2018. Le site a reçu 3 visites du GDSAA en 2017. Le site a reçu 4 visites du GDSAA en 2016.				
5	Participer aux programmes de recherche appliquée du GDSAA en retournant les informations (commémoratifs) aux GDSAA	X				Le pisciculteur a participé aux programmes de recherche "Anesthésique", "Vaccination", "CMI Yersi".				
6	Disposer de dispositifs collectifs ou individuels adaptés en vue de maîtriser d'un point de vue sanitaire les entrées sur le site d'élevage des personnes, des matériels et des véhicules	X				Tout ce qui rentre sur la pisciculture est désinfecté. Des botes spécifiques au site sont à disposition des visiteurs, un pédiluve est installé en évidence à l'entrée. Pour les véhicules, un rotoluve (passage obligé) et un pulvérisateur sont présents à l'entrée. Si du matériel rentre sur le site, il est également désinfecté. La solution désinfectante est renouvelée toutes les semaines.				
7	Raisonner et appliquer un Plan de Nettoyage & Désinfection des équipements, du matériel et des bassins	X				Le nettoyage et la désinfection des équipements et du matériel sont adaptés suivant les pathologies présentes. Les bassins sont régulièrement vidangés, nettoyés et désinfectés entre chaque lot.				
8	Disposer d'un moyen d'information à destination des transporteurs de poissons vivants concernant les enjeux sanitaires des bassins versants d'Aquitaine, notamment pour le cas des vidanges des eaux de transport dans un cours d'eau	X				Camions de transport de poissons désinfectés à Aqualande Roquefort, les transporteurs ont reçu une formation spécifique via Aqualande				
9	Lors de l'approvisionnement sur les sites d'élevage de poissons ou d'œufs, respecter les zones indemnes de Maladies Réglementées	X				Le site est qualifié indemne de SHV et de NHI depuis le 16/06/2005. Les seules introductions de poissons proviennent de sites appartenant au groupe Aqualande et tous sont reconnus indemnes de SHV et de NHI.				
10	Raisonner son approvisionnement en poissons et en œufs en fonction du risque de contamination et de propagation des maladies (approvisionnement à l'intérieur du même bassin versant OU depuis un site apportant des garanties sanitaires équivalentes à la CIS du GDSAA)	X				Les sites fournisseurs appartiennent au même groupe Aqualande au sein duquel l'information sanitaire circule. Ils sont suivis par le GDSAA et possèdent donc leur propre carte d'identité sanitaire.				
11	Participer aux essais sur site d'élevage dans le cadre des projets de recherche appliquée et notamment en matière de sanitaire et d'environnement	X				Le pisciculteur a participé aux programmes de recherche "Anesthésique", "Vaccination", "CMI Yersi". Le site participe aux projets filières en recherche et développement.				
12	Avoir accès à un système de veille permanente sur les évolutions réglementaires en matière de sanitaire et d'environnement	X				Le pisciculteur est informé des nouveautés réglementaires via le CIP/FFA, AQUALANDE et le GDSAA.				
13	Avoir un dispositif visant à la maîtrise du niveau sanitaire des intrants vivants (œufs et poissons) : désinfection des œufs, ou vaccination, ou tout autre procédé, sur le site expéditeur et/ou destinataire	X				Tous les poissons qui rentrent dans la pisciculture sont vaccinés. De plus, ces poissons proviennent de sites appartenant au même groupe Aqualande au sein duquel l'information sanitaire circule.				

14	Avoir une qualification indemne sur son site, ou un suivi sanitaire de niveau au moins équivalent en cas d'impossibilité de se faire reconnaître indemne	X				Le site est qualifié indemne de SHV et de NHI depuis le 16/06/2005 et le protocole de maintien de qualification est appliqué.			
<b>BIODIVERSITE ET PRATIQUES D'ELEVAGES</b>									
15	Equiper le site d'élevage de dispositifs permettant d'éviter les échappées de poisson dans la rivière (grilles) et vérifier régulièrement l'intégrité de ces dispositifs	X				Une grille est présente à l'entrée du canal de dérivation de l'eau (amont) et à la sortie au niveau du rejet (aval). Ces dispositifs sont vérifiés quotidiennement et permettent d'éviter les échappés de poisson dans la rivière.			
16	Equiper le site d'élevage de dispositifs anti-intrusion de faune endémique protégée en vue d'assurer leur préservation	X				Le site est clôturé, les bassins d'élevage sont protégés par des filets.			
17	En cohérence avec les programmes migrateurs du ministère de l'environnement, et sans préjudice de la qualité sanitaire du milieu aquatique, aménager des échelles à poissons adaptées aux espèces migratrices idoines			X		Le site est engagé dans l'étude "Barrages de piscicultures" au niveau national. Le site est engagé dans la démarche nationale "Plan de progrès piscicultures" (site super pilote). Le tronçon est classé en liste 1 et 2. Le tronçon est classé en ZAP anguille.	S'engager dans l'étude "Barrages de piscicultures" dès sollicitation du bureau d'étude sélectionné dans le cadre du Plan de Progrès pour la Pisciculture.		
18	Connaître la ou les zones sensibles s'appliquant le cas échéant au site d'élevage, et connaître les espèces faunistiques et floristiques protégées	X				Le pisciculteur a connaissance des espèces protégées présentes autour de son site. Il a en sa possession le "Guide des espèces protégées et menacées" et le "Guide des zones sensibles".			
19	Mettre en place des dispositifs de prévention et d'alerte pour prévenir les risques de vandalisme, notamment le risque de libération du cheptel dans la rivière (ouverture des grilles)	X				Il existe sur le site des caméras de surveillance et des détecteurs de présence.			
20	Aménager les abords de l'étang et organiser des plantations afin d'accueillir des espèces faunistiques et floristiques endémiques, notamment les espèces protégées, qui peuvent participer à l'équilibre de l'étang dans son bassin versant				X	Il n'y a pas d'étang sur le site.			
21	Participer aux réflexions liées à la libre circulation des sédiments avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées concernées	X				Le pisciculteur et le GDSAA participent aux réflexions liées à la libre circulation des sédiments. Le problème du sable a été évoqué avec le syndicat de rivière et les administrations.			
22	Amener son expertise via le GDSAA dans les programmes de préservation de la biodiversité aquatique (ex : programme de sauvegarde des espèces menacées)	X				Le pisciculteur et/ou le GDSAA participe(nt) aux programmes de préservation de la biodiversité aquatique.			
23	Contribuer à l'élevage d'espèces menacées (esturgeon européen, saumon Atlantique, Alose, etc.) et/ou d'espèces ou de souches locales (truite fario, etc.)				X	Seules des truites Arc-en-Ciel sont élevées sur ce site.			
24	Suivre des indicateurs en lien avec la biodiversité type IBMR, IBGN, IBD				X	Dans le cadre du programme PROPRE, en 2011, il y a eu des analyses sur les indicateurs biologiques. Néanmoins, ce ne sont pas des paramètres suivis régulièrement.	Etudier la possibilité de réaliser des analyses sur des indicateurs biologiques, dans le cadre de l'évolution de la CIE.		
<b>GESTION DE L'EAU ET DE SES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CIMIQUES</b>									
<b>Suivi des caractéristiques physico chimiques de l'eau</b>									
25	Faire analyser par un laboratoire accrédité COFRAC les rejets en sortie de pisciculture conformément aux exigences de l'arrêté ICPE (types d'analyses, seuils et fréquences)	X				Le pisciculteur dispose d'un arrêté ICPE datant du 24/07/1974. Le pisciculteur fait réaliser des prélèvements d'eau en amont et en aval de son site, 4 fois par an en ponctuel et 2 fois par an en 24h par un organisme extérieur. Le dernier prélèvement date du 09/01/2018. Les paramètres mesurés sont : Température de l'eau, Oxygène dissous, pH et conductivité Les paramètres analysés sont : NH4, NO2, NO3, PO4, Pt, COD, MES, DCO et DBOS. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité COFRAC.			
26	Réaliser des auto-contrôles sur pH, température de l'eau, O2, NH4, NO2, PO4	X				Tous les paramètres sont suivis. De plus, T°C, O2, pH et NH4 sont mesurés sur place 1/semaine. Toutes les mesures sont enregistrées.			
27	Disposer d'équipements de mesure fiables pour mesurer les paramètres O2 et température	X				L'étalonnage des sondes O2 est réalisé toutes les semaines avec un oxymètre, celui-ci affiche aussi la température.			
28	Vérifier et étalonner les équipements de mesure utilisés pour le suivi des paramètres physico-chimiques de l'eau	X				Les équipements de mesure sont étalonnés régulièrement et les réactifs ne sont pas périmés. (contrôle fréquent pour le circuit fermé => les équipements de mesure sont fiables)			
29	Faire réaliser/actualiser par le GDSAA la cartographie des points potentiels de pollutions (substances chimiques et métaux lourds) sur le bassin versant, afin d'instaurer avec les parties prenantes un protocole d'avertissement immédiat de la pisciculture et de gestion de crise en cas de pollution avérée				X	L'inventaire des PPP a été réalisé par le GDSAA sur le bassin versant de l'Onesse en 1998.	Répondre aux sollicitations du GDSAA lorsque l'inventaire des PPP sera réactualisé.		
30	Faire réaliser et faire actualiser tous les ans, par le GDSAA, la Carte d'Identité Environnementale de l'élevage (CIE)	X				Le pisciculteur participe au programme CIE, il est inscrit depuis août 2012 La dernière CIE date de février 2017. Le site a reçu 1 CIE en 2017. Le site a reçu 1 CIE en 2016.			

31	Limiter l'usage des médicaments vétérinaires et donc les résidus médicamenteux, notamment les résidus d'antibiotiques, dans les eaux de sortie de l'élevage et dans les boues d'épandage, par une détection précoce des maladies en :									
31.1	Faisant suivre le site d'élevage au moins une fois tous les 2 ans par le GDSAA (dépistage systématique des agents pathogènes)	X				La dernière visite sanitaire date du 16/01/18. Le site a reçu 3 visites du GDSAA en 2017. Le site a reçu 4 visites du GDSAA en 2016. Le GDSAA est systématiquement appelé dès les premiers signes cliniques ou comportements anormaux du poisson ou dès le début d'une mortalité non expliquée.				
31.2	Suivant les mortalités de façon régulière pour permettre une intervention rapide	X				La mortalité est suivie et enregistrée tous les jours.				
32	Suivre les modules de formation liés aux bonnes pratiques de traitement des poissons et de l'eau du parcours de formation « Bonnes pratiques sanitaires en élevage piscicole » du GDSAA	X				1 personne de la pisciculture a suivi la formation "Parasitologie" délivrée par le GDSAA. 2 personnes de la pisciculture ont suivi la formation "Vaccination" délivrée par le GDSAA.				
33	Limiter au maximum l'accumulation de matières organiques dans les bassins	X				La quantité d'aliment distribuée est ajustée principalement en fonction de la biomasse et de l'état du poisson de façon à limiter l'accumulation des matières organiques dans les bassins. Des bassins de décantation avant le rejet dans le milieu permettent de récupérer le surplus de matière organique.				
34	Maîtriser l'alimentation en adaptant les rations en fonction des conditions d'élevage, des caractéristiques physico-chimiques de l'eau entrant, et des valeurs de rejet suivies conformément à l'arrêté ICPE	X				Les rations alimentaires sont adaptées en fonction de la biomasse et de l'état sanitaire du poisson. De plus, comme les paramètres physico-chimiques sont suivis régulièrement, si l'un d'eux est en dépassement, la ration est ajustée.				
35	Raisonnement des doses de produits chimiques de traitement de l'eau en fonction :									
35.1	Du débit entrant	X				Le dosage des produits de traitement est raisonné en fonction du débit. Tous les traitements sont enregistrés.				
35.2	De la fiche technique du produit et/ou du guide BPS du CIPA afin de limiter les risques de surdosage	X				Le dosage des traitements dans l'eau prend en compte la fiche produit et le BPS. Tous les traitements sont enregistrés.				
<b>Prévenir les pollutions accidentelles</b>										
36	Mettre tous les liquides polluants sur rétention d'une capacité de 100% du plus gros contenant ou de 50% de l'ensemble des contenants stockés (peroxyde, ammonium quaternaire, fuel, etc.)	X				Les cuves de peroxyde d'hydrogène ne sont stockées sur rétention.	Installer une rétention de capacité suffisante pour tous les liquides polluants.	2018		
37	Les cuves enterrées sont à double parois avec capteurs de fuites, et/ou des réépreuves d'étanchéité sont réalisées tous les 10 ans		X			Les 2 cuves de fuel enterrées sont sans double parois, ni capteur de fuite, elles vont être remplacées par une nouvelle cuve hors sol double parois de 7500 l en 2018.	Remplacement des anciennes cuves	2018		
38	Stocker le fuel dans une citerne sur rétention étanche et abritée, ou dans une cuve double parois avec capteurs de fuites		X			Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	2018		
39	Avoir un local de stockage des produits sous formulation poudreuse abrité et sur sol étanche	X				Chloramine et percarbonate de sodium sont stockés à l'abri et sur sol étanche.				
40	Entretien des abords de la pisciculture pour favoriser l'intégration paysagère de l'exploitation	X				Site bien entretenu				
<b>Maintenir le débit réservé</b>										
41	Avoir un repère visuel pour connaître le débit réservé, ou un système d'estimation du débit réservé, et adapter le cas échéant le pilotage du barrage en fonction du débit réservé			X		Présence d'une échelle limnimétrique mais c'est le calage noyé qui permet le passage du débit réservé.	Prévoir un système d'estimation du débit réservé lors de l'étude de l'aménagement du barrage.	2018		
42	Limiter l'impact sur le débit réservé en :									
42.1	recyclant l'eau par un système de ramené d'eau en tête de pisciculture		X			pas de recyclage d'eau sur le site hormis le circuit fermé.	En vue d'un possible durcissement de la valeur du débit réservé, étudier les moyens possibles à mettre en place pour pouvoir le respecter.			
42.2	ramenant l'eau par un système de retour au droit du barrage ou en aval immédiat		X			pas de recyclage d'eau sur le site hormis le circuit fermé.	En vue d'un possible durcissement de la valeur du débit réservé, étudier les moyens possibles à mettre en place pour pouvoir le respecter.			
43	Participer via le GDSAA à la bonne répartition de l'eau entre les différents usagers dans le cadre des SAGES, Natura 2000, etc.	X				Le pisciculteur et/ou le GDSAA participe(nt) aux réunions Natura "Etang de Lit et Mixe" et Plan de Gestion du cours d'eau.				
<b>ROLE SOCIÉTAL</b>										
44	Avertir les autorités compétentes et le GDSAA en cas de constatation d'un évènement pouvant impacter notablement l'écosystème et/ou les activités économiques	X				Le pisciculteur dispose d'une liste de personnes et organismes à prévenir en cas de constatation d'un évènement pouvant impacter notablement l'écosystème et/ou les activités économiques.				

45	Identifier les parties prenantes en aval et en amont de la pisciculture, et les avertir en cas de survenue d'un événement notable sur l'écosystème	X				Le pisciculteur et le personnel de la pisciculture connaissent bien les activités développées sur le bassin versant et sont attentifs aux nouveaux projets.			
46	Contribuer à l'évolution de la CIS et de la CIE en avertissant le GDSAA en cas :								
46.1	• d'apparition d'une nouvelle maladie sur l'exploitation,	X				En cas de comportement et/ou mortalité inexpliqués le pisciculteur fait appel au GDSAA et/ou son vétérinaire référent.			
46.2	• d'apparition d'un phénomène pathologique notable,	X				En cas de comportement et/ou mortalité inexpliqués le pisciculteur fait appel au GDSAA et/ou son vétérinaire référent.			
46.3	• de mortalité de la faune aquatique sauvage,	X				En cas de comportement et/ou mortalité inexpliqués le pisciculteur fait appel au GDSAA et/ou son vétérinaire référent.			
46.4	• de suspicion ou confirmation d'une MRC sur l'exploitation,	X				En cas de comportement et/ou mortalité inexpliqués le pisciculteur fait appel au GDSAA et/ou son vétérinaire référent.			
47	Participer à la création d'un outil de suivi épidémiologique de la région Aquitaine en autorisant le GDSAA à utiliser les informations du site d'élevage pour une communication collective	X				Le pisciculteur accepte que le GDSAA utilise les informations d'épidémiosurveillance du site pour une communication collective.			
48	Promouvoir auprès des parties prenantes le rôle de « sentinelle de l'eau » joué par les pisciculteurs qualifiés AquaREA, notamment par l'implantation de la signalétique AquaREA mise à disposition par le GDSAA	X				Le site a installé la signalétique AquaREA.			
<b>MAITRISE DES ENERGIES</b>									
49	Piloter son oxygénation en amenant le juste nécessaire d'oxygène en fonction des mesures de teneur en O2 en sortie de bassin	X				L'oxygénation des bassins est pilotée en fonction du bien être des poissons et permet une bonne oxygénation des rejets.			
50	Réaliser l'entretien du groupe électrogène et des chariots automoteurs	X				Contrat de maintenance (au moins un contrôle/an) en plus de l'entretien régulier.			
51	Encourager la sensibilisation du personnel sur les enjeux énergétiques en affichant des consignes d'économie d'énergie			X		Aucune consigne d'économie d'énergie n'est affichée. La sensibilisation est faite par oral.	Prévoir l'affichage des consignes d'économie d'énergie.		
52	Calorifuger efficacement tout le système de distribution de frigorie entre le groupe froid et la chambre froide pour le stockage des cadavres de poissons	X				Le groupe froid est intégré dans la chambre froide.			
53	Rechercher régulièrement des fuites dans le circuit de gaz comprimé	X				Le contrat de location des réservoirs d'oxygène liquide prévoit que le fournisseur contrôle, en continue, la pression et le niveau de remplissage. S'il y avait une fuite, ce serait immédiatement signalé aux services techniques.			
54	Disposer de réservoir d'air comprimé pour limiter les phases d'appel de puissance du compresseur (démarrage) et/ou programmation des démarrages en heures creuses et/ou compresseurs à vitesse variable			X		Il n'y a pas de tels systèmes sur le site.	Etudier la possibilité de mettre en place un système permettant des économies d'énergie.		
55	Disposer d'infrastructures de stockage d'une capacité suffisante en vue d'optimiser le nombre de livraison d'intrants du process (aliments, O2, etc.) et donc limiter les GES liés au transport			X		Le volume de stockage d'O2 est suffisant pour limiter les GES liés au transport. Des silos d'aliments supplémentaires sont prévus.	Mener à bien l'installation de nouveau silos d'aliments.	2018	
56	Plus de 80% de la production de poissons vivants régionale est vendue en Aquitaine (circuit court)	X				Toute la production est vendue à des ateliers de transformation landais.			
57	Contribuer à la production d'énergie verte (panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc.)	X				Les bassins de la pisciculture sont couverts par des panneaux photovoltaïques.			
<b>GESTION DES DECHETS</b>									
58	Réaliser le tri des déchets et évacuer les déchets régulièrement suivant les filières professionnelles agréées et disponibles:								
58.1	Cadavres de poisson → équarrissage ET/OU valorisation en sous-produits	X				Les cadavres sont stockés dans 2 chambres froides présentes sur le site. Bacs différenciés pour valorisation des poissons morts (C2/C3). Contrats d'enlèvement signés avec ATEMAX et BARNA.			
58.2	Sacs plastiques d'aliments → élimination dans filière agréée	X				Les sacs sont éliminés via la déchetterie où le pisciculteur a fait la demande d'une carte professionnelle.			
58.3	Déchets de traitements vétérinaires (aiguilles, seringues, emballages de médicaments, médicaments périmés, etc.) → élimination via AquaMED	X				Le site s'est inscrit au programme AquaMED proposé par le GDSAA en janvier 2018.			
58.4	Déchets Industriels Spéciaux (bombes de graissage, bidons vides de produits chimiques, huiles de vidange, papiers souillés d'hydrocarbures, etc.) → élimination dans filière agréée	X				Les déchets industriels spéciaux sont éliminés via la déchetterie où le pisciculteur a fait la demande d'une carte professionnelle.			
59	Stocker les déchets de façon à limiter les nuisances (visuelles et olfactives), les écoulements de matières organiques et chimiques et à l'abri du vent	X				Stockage des déchets dans le hangar.			
60	Utilisation de silos d'aliments en vue de limiter le volume des déchets d'emballages	X				La quasi-totalité de l'aliment est livrée en vrac hormis pour le circuit fermé (distribution manuelle). Il est stocké dans des silos afin de réduire les déchets d'emballages (présence de 9 silos sur le site, installation d'1 à 2 silos supplémentaires en prévision).			

61	Les produits chimiques (formol, chloramine T, peroxyde, etc. .) sont livrés dans des cuvens réutilisables	X				Le pisciculteur privilégie l'achat des produits chimiques proposés en cuvens réutilisables.				
<b>TOTAL</b>		56	1	11	2					

**AVIS DE L'AUDITEUR**

Favorable   
Favorable sous réserve de réponse aux non conformités   
Défavorable

**Commentaires :**

**Points forts :** La prévention sanitaire des intrants est bien installée sur le site. Tous les bassins sont couverts de panneaux photovoltaïques et filets protégeant ainsi les poissons des oiseaux piscivores et de la chaleur en été. Des bassins de décantation permettent d'améliorer la qualité des rejets. Le site investit: création d'un module d'élevage pilote R&D en circuit fermé alimenté par un forage, reconstruction de l'ancien hangar, réfection de la dalle soutenant les cuves d'oxygène. D'autres investissements sont prévus en 2018: bacs de rétention, nouvelle cuve de fuel, nouveaux silos pour l'aliment...La pisciculture est site super pilote dans le cadre du Plan de Progrès pour la Pisciculture, le porter à connaissance est en cours de rédaction pour l'obtention d'un arrêté complémentaire d'exploitation.

**Points faibles :** Le stockage d'un produit liquide de traitement n'est pas sur rétention et les cuves enterrées de fuel ne sont pas double parois.

**VISA DU REPRESENTANT DU SITE**

Cadre à remplir après lecture de la fiche, des non conformités, axes d'amélioration et actions correctives proposées

**Nom :**

**Prénom :**

**Fonction :**

**Date :**

**Signature :**

**DECISION DE REFERENCEMENT DE LA DIRECTION DU GDSAA**

Qualifié AquaREA   
Non qualifié AquaREA

**Date de décision de la qualification :**

**Date de la nouvelle visite de référencement :**